

HIT-1

Information de sécurité relative aux produits 2-composants

Date d'émission: 11/08/2022

Date de révision: 11/08/2022

Remplace la fiche: 25/01/2022

Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification du kit

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit HIT-1
Code du produit BU Anchor

1.2 Renseignements concernant le fournisseur de la Information de sécurité relative aux produits 2-composants

Hilti (Canada) Corp.
2360 Meadowpine Boulevard
L5N 6S2 Mississauga, Ontario - Canada
T +1905 8139200
1-800-363-4458 toll free - F +1 905 813 9009

RUBRIQUE 2: Information générale

Stockage Température de conservation : 5 - 25 °C

Une FDS pour chacun de ces composants est incluse. Merci de ne séparer aucune FDS de ce document

Ce kit devrait être manipulé selon les bonnes pratiques de laboratoires et un équipement de protection personnel approprié devrait être utilisé.

RUBRIQUE 3: Contenu du kit

Classification du produit

Classification (GHS CA)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2A	H319
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Toxicité pour la reproduction, catégorie 2	H361

Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA)



GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (GHS CA)

Composants dangereux

Mentions de danger (GHS CA)

Conseils de prudence (GHS CA)

Attention

méthacrylates, peroxyde de dibenzoyl

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection.

P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

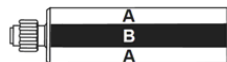
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

HIT-1

Information de sécurité relative aux produits 2-composants

Indications complémentaires

cartouche 2-composants, contient:
résine méthacrylique, additifs inorganiques
peroxide de dibenzoyl, plegmatisé



Nom	Description générale	Quantité	Unité	Classification (GHS CA)
HIT-1, A		1	pcs (pièces)	Skin Sens. 1, H317 Repr. 2, H361
HIT-1, B		1	pcs (pièces)	Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317

RUBRIQUE 4: Conseil général

Conseil général

Usage réservé aux utilisateurs professionnels

RUBRIQUE 5: Conseils d'utilisation

Mesures générales	Risque de glissade sur la matière renversée
Précautions pour la protection de l'environnement	Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public
Conditions de stockage	Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Porter un équipement de protection individuel Eviter le contact avec la peau et les yeux Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs
Procédés de nettoyage	Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale Ramasser mécaniquement le produit Stocker à l'écart des autres matières.
Pour la rétention	Recueillir le produit répandu.
Matières incompatibles	Sources d'inflammation Rayons directs du soleil
Produits incompatibles	Bases fortes Acides forts

RUBRIQUE 6: Premiers secours

Premiers soins après contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent
Premiers soins après ingestion	Rincer la bouche Consulter un médecin. Ne pas faire vomir Consulter d'urgence un médecin
Premiers soins après inhalation	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Permettre au sujet de respirer de l'air frais Mettre la victime au repos
Premiers soins après contact avec la peau	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau/... En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins général	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

HIT-1

Information de sécurité relative aux produits 2-composants

Symptômes/effets après contact oculaire	Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Symptômes/effets après contact avec la peau	Peut provoquer une irritation sévère
Autre avis médical ou traitement	Peut provoquer une allergie cutanée. Traitement symptomatique

RUBRIQUE 7: Mesures de lutte contre l'incendie

Instructions de lutte contre l'incendie	Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement
Protection en cas d'incendie	Appareil de protection respiratoire autonome isolant Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 8: Autres informations

Aucune donnée disponible

HIT-1, B

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 08/11/2022

Date de révision: 08/11/2022

Remplace la fiche: 01/25/2022

Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	Mélange
Nom du produit	HIT-1, B
Code du produit	BU Anchor

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisations recommandées & restrictions	Réservé à un usage professionnel
Utilisation recommandée	Mortier composite pour fixateurs dans le domaine de la construction

1.3. Fournisseur

Fournisseur

Hilti (Canada) Corp.
2360 Meadowpine Boulevard
L5N 6S2 Mississauga, Ontario - Canada
T +1905 8139200
1-800-363-4458 toll free - F +1 905 813 9009

Service établissant la fiche technique

Hilti Entwicklungsgesellschaft mbH
Hiltistraße 6
86916 Kaufering - Deutschland
T +49 8191 906876
anchor.hse@hilti.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	Chem-Trec Tel.: 1 800 424 9300 (USA, PR, Virgin Islands, Canada) Tel.: 703 527 3887 (Other countries)
------------------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2AH319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16		

2.2. Éléments d'étiquetage GHS, y compris conseils de prudence

Etiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA)



Mention d'avertissement (GHS CA)

Attention

Mentions de danger (GHS CA)

Conseils de prudence (GHS CA)

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection.
P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

HIT-1, B

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Quarz	quartz (SiO ₂)	(N° CAS) 14808-60-7	40 – 60	Carc. 1A, H350
peroxyde de dibenzoyl		(N° CAS) 94-36-0	5 – <15	Org. Perox. B, H241 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau/.... En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	Rincer la bouche. Consulter un médecin. Ne pas faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.
Premiers soins général	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	Peut provoquer une irritation sévère.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	Pas d'informations complémentaires disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autre avis médical ou traitement	Traitement symptomatique.
----------------------------------	---------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés	Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Sable.
--------------------------------	--

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
------------------------------------	--

5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.
---	--

HIT-1, B

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie

Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

Risque de glissade sur la matière renversée.

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage

Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. Ramasser mécaniquement le produit. Stocker à l'écart des autres matières.

Autres informations

Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Produits incompatibles

Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles

Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Chaleur et sources d'ignition

Eviter la chaleur et le soleil direct.

Température de stockage

5 – 25 °C

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Indications complémentaires

Le produit est de consistance pâteuse. Le taux limite d'exposition aux poussières respirables ne s'applique pas à ce produit.

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation appropriée.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection. Eviter toute exposition inutile.

HIT-1, B

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Protection des mains:

Porter des gants de protection. Le temps de perméation ne correspond pas au temps d'usure maximum ! Généralement, il doit être réduit. Tout contact avec des mélanges de substances ou différentes substances peut réduire la durée effective de la fonction de protection.

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	0,12	

Protection oculaire:

Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures

Type	Champ d'application	Caractéristiques
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	limpide

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Apparence	Pâte thixotrope.
Couleur	Noire
Odeur	Il peut n'y avoir aucune propriété avertissant d'une odeur, la notion d'odeur est subjective et inadéquate pour prévenir d'une surexposition. Mélange contenant un ou plusieurs composants qui ont l'odeur suivante: Inodore
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Masse volumique	1,59 g/cm ³
Solubilité	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Aucune donnée disponible

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible
-----------------------	--------------------------

Teneur en COV : 4.3 % (DIN EN ISO 11890-2)

Réactivité	Pas d'informations complémentaires disponibles
Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'informations complémentaires disponibles.
Conditions à éviter	Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.
Matières incompatibles	Acides forts. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	Pas d'informations complémentaires disponibles

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Non classé
Toxicité pour la reproduction	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Non classé
Danger par aspiration	Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	Pas d'informations complémentaires disponibles.
Symptômes/effets après contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	Peut provoquer une irritation sévère.

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	Non classé
---	------------

HIT-1, B

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) Non classé

peroxyde de dibenzoyl (94-36-0)	
CL50 - Poisson [2]	0,0602 mg/l (96h; Oncorhynchus mykiss; ECHA)
CE50 - Crustacés [1]	0,11 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
CEr50 algues	0,0711 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
NOEC chronique poisson	0,001 mg/l
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,71 (QSAR; 3.2; Valeur expérimentale; OCDE 117 : Coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode CLHP; 22 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,8 (log Koc, OCDE 121 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP), Valeur expérimentale)
NOEC (aigu)	0,0316 mg/l (96h; Oncorhynchus mykiss; ECHA)

12.2. Persistance et dégradabilité

Quarz (14808-60-7)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet (inorganique)
DThO	Sans objet (inorganique)
peroxyde de dibenzoyl (94-36-0)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Non établi. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Quarz (14808-60-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.
peroxyde de dibenzoyl (94-36-0)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,71 (QSAR; 3.2; Valeur expérimentale; OCDE 117 : Coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode CLHP; 22 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,8 (log Koc, OCDE 121 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP), Valeur expérimentale)

12.4. Mobilité dans le sol

Quarz (14808-60-7)	
Tension superficielle	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Ecologie - sol	Faible potentiel de mobilité dans le sol.
peroxyde de dibenzoyl (94-36-0)	
Tension superficielle	Aucun renseignement disponible (essai non réalisé)
Ecologie - sol	Faible potentiel de mobilité dans le sol.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,8 (log Koc, OCDE 121 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP), Valeur expérimentale)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,71 (QSAR; 3.2; Valeur expérimentale; OCDE 117 : Coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode CLHP; 22 °C)

12.5. Autres effets néfastes

Ozone Non classé

HIT-1, B

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets)

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

Ecologie - déchets

Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Emballages pleins / à moitié vides: déchets spéciaux - les apporter à un centre de collecte des matières dangereuses conformément aux dispositions administratives. Emballages contaminés par le produit : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / RID

ADR	IMDG	IATA	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 3077	UN 3077	UN 3077	UN 3077
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (peroxyde de dibenzoyl)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (peroxyde de dibenzoyl)	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (dibenzoyl peroxide)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (peroxyde de dibenzoyl)
Description document de transport			
UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (peroxyde de dibenzoyl), 9, III, (-)	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (peroxyde de dibenzoyl), 9, III, POLLUANT MARIN	UN 3077 Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (dibenzoyl peroxide), 9, III	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (peroxyde de dibenzoyl), 9, III
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
9	9	9	9
			
14.4. Groupe d'emballage			
III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui Polluant marin: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui
not restricted according ADR Special Provision SP375, IATA-DGR Special Provision A197 and IMDG-Code 2.10.2.7			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)

M7

Dispositions spéciales (ADR)

274, 335, 375, 601

Quantités limitées (ADR)

5kg

Instructions d'emballage (ADR)

P002, IBC08, LP02, R001

Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)

MP10

Catégorie de transport (ADR)

3

HIT-1, B

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Panneaux oranges



Code de restriction en tunnels (ADR)

-

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	274, 335, 966, 967, 969
Quantités limitées (IMDG)	5 kg
Instructions d'emballage (IMDG)	LP02, P002
N° FS (Feu)	F-A
N° FS (Déversement)	S-F
Catégorie de chargement (IMDG)	A
Arrimage et manutention (Code IMDG)	SW23

Transport aérien

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	956
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	400kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	956
Dispositions spéciales (IATA)	A97, A158, A179, A197, A215

Transport ferroviaire

Dispositions spéciales (RID)	274, 335, 375, 601
Quantités limitées (RID)	5kg
Instructions d'emballage (RID)	P002, IBC08, LP02, R001

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Directives nationales

HIT-1, B	
Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada	Tous les composants de ce produit sont enregistrés, ou exempts d'enregistrement, dans la Liste intérieure des substances (LIS) / Liste extérieure des substances (LES) du Canada
Quarz (14808-60-7)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
peroxyde de dibenzoyl (94-36-0)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure	Aucun(e)
Date d'émission	08-11-2022
Date de révision	08-11-2022
Remplace la fiche	01-25-2022

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
14	Informations relatives au	Modifié	

HIT-1, B

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

	transport		
--	-----------	--	--

Textes complet des phrases H:

H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H350	Peut provoquer le cancer.

Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

SDS_CA_Hilti

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

HIT-1, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 08/11/2022

Date de révision: 08/11/2022

Remplace la fiche: 01/25/2022

Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	Mélange
Nom du produit	HIT-1, A
Code du produit	BU Anchor

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisations recommandées & restrictions	Réservé à un usage professionnel
Utilisation recommandée	Mortier composite pour fixateurs dans le domaine de la construction

1.3. Fournisseur

Fournisseur

Hilti (Canada) Corp.
2360 Meadowpine Boulevard
L5N 6S2 Mississauga, Ontario - Canada
T +1905 8139200
1-800-363-4458 toll free - F +1 905 813 9009

Service établissant la fiche technique

Hilti Entwicklungsgesellschaft mbH
Hiltistraße 6
86916 Kaufering - Deutschland
T +49 8191 906876
anchor.hse@hilti.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	Chem-Trec Tel.: 1 800 424 9300 (USA, PR, Virgin Islands, Canada) Tel.: 703 527 3887 (Other countries)
------------------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, catégorie 2	H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16		

2.2. Éléments d'étiquetage GHS, y compris conseils de prudence

Etiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA)



Mention d'avertissement (GHS CA)

Attention

Mentions de danger (GHS CA)

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence (GHS CA)

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection.
P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

HIT-1, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Quarz	quartz (SiO ₂)	(N° CAS) 14808-60-7	40 – 60	Carc. 1A, H350
Diméthacrylate de 1,4-butanediol		(N° CAS) 2082-81-7	5 – <15	Skin Sens. 1B, H317
vinyltoluène	méthylstyrènes / méthylvinylbenzènes / tolyléthylènes / vinyltoluène / vinyltoluènes	(N° CAS) 25013-15-4	1 – <6	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
diméthacrylate d'éthylène, stabilisé	diméthacrylate d'éthylène / diméthacrylate d'éthylèneglycol / diméthylacrylate de glycol / éthylèneglycoldiméthacrylate	(N° CAS) 97-90-5	1 – <5	Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335
Acide 2-propénoate, 2-méthyl-, monoester avec 1,2-propanediol	acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol / hydroxypropylméthacrylate / méthacrylate de hydroxypropyle	(N° CAS) 27813-02-1	< 2.5	Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317
1,1'-(p-tolylimino) dipropane-2-ol	DiPpT	(N° CAS) 38668-48-3	< 0.5	Acute Tox. 2 (Voie orale), H300 Eye Irrit. 2A, H319
Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol, 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-			< 0.5	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
diisobutyrate de 2,2,4-triméthyl- 1,3-pentanediol	diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2- diméthyltriméthylène / diisobutyrate de 2,2,4-triméthylpentane-1,3-diol	(N° CAS) 6846-50-0	< 0.5	Repr. 2, H361 Aquatic Chronic 3, H412
1,4-naphtoquinone	alpha-naphtoquinone / Solide organique toxique, n.s.a.	(N° CAS) 130-15-4	< 0.05	Acute Tox. 3 (Voie orale), H301 Acute Tox. 1 (Inhalation), H330 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau/.... En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	Rincer la bouche. Consulter un médecin. Ne pas faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.
Premiers soins général	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

HIT-1, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	Peut provoquer une irritation sévère.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	Pas d'informations complémentaires disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autre avis médical ou traitement	Traitement symptomatique.
----------------------------------	---------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés	Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Sable.
--------------------------------	--

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
------------------------------------	--

5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.
---	--

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	Risque de glissade sur la matière renversée.
-------------------	--

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage	Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. Ramasser mécaniquement le produit. Stocker à l'écart des autres matières.
Autres informations	Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"
--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

HIT-1, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
Produits incompatibles	Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles	Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.
Chaleur et sources d'ignition	Eviter la chaleur et le soleil direct.
Température de stockage	5 – 25 °C

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Indications complémentaires	Le produit est de consistance pâteuse. Le taux limite d'exposition aux poussières respirables ne s'applique pas à ce produit.
-----------------------------	---

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	Assurer une ventilation appropriée.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection. Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Porter des gants de protection. Le temps de perméation ne correspond pas au temps d'usure maximum ! Généralement, il doit être réduit. Tout contact avec des mélanges de substances ou différentes substances peut réduire la durée effective de la fonction de protection.

Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	> 0,4	

Protection oculaire:

Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures

Type	Champ d'application	Caractéristiques
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	limpide

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Appareil	Type de filtre	Condition
Demi-masque jetable	Filtre A1/B1	Protection contre les vapeurs

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

HIT-1, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Apparence	Pâte thixotrope.
Couleur	Beige
Odeur	forte odeur désagréable
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Masse volumique	1,72 g/cm ³
Solubilité	insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 2,8 % (DIN EN ISO 11890-2)
---------------	------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	Pas d'informations complémentaires disponibles
Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'informations complémentaires disponibles.
Conditions à éviter	Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.
Matières incompatibles	Acides forts. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	Non classé

Diméthacrylate de 1,4-butanediol (2082-81-7)	
DL50 orale rat	10066 mg/kg

HIT-1, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Diméthacrylate de 1,4-butanediol (2082-81-7)	
DL50 cutanée rat	> 3000 mg/kg
ETA CA (oral)	10066 mg/kg de poids corporel
vinyltoluène (25013-15-4)	
DL50 orale rat	3375 mg/kg de poids corporel (Rat, Mâle, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 orale	4000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 4585 mg/kg de poids corporel (24 h, Lapin, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Dermique, 14 jour(s))
CL50 Inhalation - Rat	> 16,891 mg/l (4 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (vapeurs), 14 jour(s))
ETA CA (oral)	3375 mg/kg de poids corporel
ETA CA (Gaz)	4500 ppmv/4h
ETA CA (vapeurs)	11 mg/l/4h
ETA CA (poussières,brouillard)	1,5 mg/l/4h
diméthacrylate d'éthylène, stabilisé (97-90-5)	
DL50 orale rat	8700 mg/kg (Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Dermique, 14 jour(s))
ETA CA (oral)	8700 mg/kg de poids corporel
Acide 2-propénoate, 2-méthyl-, monoester avec 1,2-propanediol (27813-02-1)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Rat; OCDE 401 : Toxicité orale aiguë; Étude de littérature; >=2000 mg/kg de poids corporel; Rat; Valeur expérimentale)
DL50 cutanée lapin	≥ 5000 mg/kg de poids corporel (Lapin; Valeur expérimentale)
diisobutyrate de 2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol (6846-50-0)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 425, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 h, Lapin, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Dermique, 14 jour(s))
Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol, 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-	
ETA CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel
1,1'-(p-tolylimino) dipropane-2-ol (38668-48-3)	
DL50 orale rat	25 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
ETA CA (oral)	25 mg/kg de poids corporel
1,4-naphtoquinone (130-15-4)	
DL50 orale rat	124 mg/kg (Rat; Valeur expérimentale)
ETA CA (oral)	124 mg/kg de poids corporel
ETA CA (Gaz)	10 ppmv/4h
ETA CA (vapeurs)	0,05 mg/l/4h
ETA CA (poussières,brouillard)	0,005 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Non classé
Toxicité pour la reproduction	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Non classé

HIT-1, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

diméthacrylate d'éthylène, stabilisé (97-90-5)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
1,4-naphtoquinone (130-15-4)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	
Danger par aspiration	Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	Pas d'informations complémentaires disponibles.
Symptômes/effets après contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	Peut provoquer une irritation sévère.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	Non classé

Diméthacrylate de 1,4-butanediol (2082-81-7)	
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	9,79 mg/l
NOEC (chronique)	20 mg/l
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,1
NOEC (aigu)	7,51 mg/l

vinyltoluène (25013-15-4)	
CEr50 algues	4,3 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
NOEC (chronique)	1,636 mg/l
BCF - Poisson [1]	120 – 170 (Autres, 30 jour(s), Lepomis macrochirus, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,26 – 3,36 (Valeur expérimentale, 25 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	2,985 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, QSAR)
NOEC (aigu)	5,2 mg/kg

diméthacrylate d'éthylène, stabilisé (97-90-5)	
CL50 - Poisson [1]	15,95 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Danio rerio, Système statique, Valeur expérimentale, GLP)
CE50 - Crustacés [1]	44,9 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Valeur expérimentale, GLP)
CEr50 algues	19 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, 96 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Valeur expérimentale, GLP)
BCF - Autres organismes aquatiques [1]	2,96 (BCFBAF v3.00, QSAR)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,4 (Valeur expérimentale, OCDE 117 : Coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode CLHP)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,367 – 2,12 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, QSAR)

HIT-1, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Acide 2-propénoate, 2-méthyl-, monoester avec 1,2-propanediol (27813-02-1)	
CL50 - Poisson [1]	493 mg/l (48 h; Leuciscus idus; GLP)
CE50 - Crustacés [1]	> 143 mg/l (48 h; Daphnia magna; GLP)
CEr50 algues	97,2 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
BCF - Poisson [1]	≤ 100
BCF - Poisson [2]	3,2 Relation quantitative structure-activité (QSAR)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,97 (méthode OCDE 102)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,9 (log Koc, Valeur calculée)
Seuil toxique - Algues [1]	> 97,2 mg/l (72 h; Pseudokirchneriella subcapitata; GLP)
Seuil toxique - Algues [2]	> 97,2 mg/l (72 h; Pseudokirchneriella subcapitata; GLP)

diisobutyrate de 2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol (6846-50-0)	
CE50 - Crustacés [1]	> 1,46 mg/l (Équivalent ou similaire à la méthode C.2 de l'UE, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Supérieur à l'hydrosolubilité)
CEr50 algues	> 7,49 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Supérieur à l'hydrosolubilité)
BCF - Poisson [1]	5340 (OCDE 305, 23 jour(s), Lepomis macrochirus, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,04 – 4,91 (QSAR, 25 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,6 (log Koc, QSAR)

1,1'-(p-tolylimino) dipropane-2-ol (38668-48-3)	
CL50 - Poisson [1]	≈ 17 mg/l
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	245 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	28,8 mg/l
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	2,1
NOEC (aigu)	57,8 mg/l

1,4-naphtoquinone (130-15-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,71 – 1,78

12.2. Persistance et dégradabilité

Quarz (14808-60-7)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet (inorganique)
DThO	Sans objet (inorganique)

Diméthacrylate de 1,4-butanediol (2082-81-7)	
Biodégradation	84 %

vinyltoluène (25013-15-4)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,88 g O ₂ /g substance
DThO	3,12 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0

diméthacrylate d'éthylène, stabilisé (97-90-5)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.

Acide 2-propénoate, 2-méthyl-, monoester avec 1,2-propanediol (27813-02-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.

HIT-1, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

diisobutyrate de 2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol (6846-50-0)	
Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
DThO	2,4 g O ₂ /g substance
1,4-naphtoquinone (130-15-4)	
Persistence et dégradabilité	Aucun renseignement disponible sur biodégradabilité dans sol.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,81 g O ₂ /g substance
DThO	2,125 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,381
12.3. Potentiel de bioaccumulation	
Quarz (14808-60-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.
Diméthacrylate de 1,4-butanediol (2082-81-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,1
vinyltoluène (25013-15-4)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).
BCF - Poisson [1]	120 – 170 (Autres, 30 jour(s), Lepomis macrochirus, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,26 – 3,36 (Valeur expérimentale, 25 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	2,985 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, QSAR)
diméthacrylate d'éthylène, stabilisé (97-90-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
BCF - Autres organismes aquatiques [1]	2,96 (BCFBAF v3.00, QSAR)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,4 (Valeur expérimentale, OCDE 117 : Coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode CLHP)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,367 – 2,12 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, QSAR)
Acide 2-propénoate, 2-méthyl-, monoester avec 1,2-propanediol (27813-02-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (BCF < 500).
BCF - Poisson [1]	≤ 100
BCF - Poisson [2]	3,2 Relation quantitative structure-activité (QSAR)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,97 (méthode OCDE 102)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,9 (log Koc, Valeur calculée)
diisobutyrate de 2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol (6846-50-0)	
Potentiel de bioaccumulation	Fort potentiel de bioaccumulation (FCB > 5000).
BCF - Poisson [1]	5340 (OCDE 305, 23 jour(s), Lepomis macrochirus, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,04 – 4,91 (QSAR, 25 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,6 (log Koc, QSAR)
1,1'-(p-tolylimino) dipropane-2-ol (38668-48-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	2,1
1,4-naphtoquinone (130-15-4)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,71 – 1,78

HIT-1, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

12.4. Mobilité dans le sol

Quarz (14808-60-7)	
Tension superficielle	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Ecologie - sol	Faible potentiel de mobilité dans le sol.
Diméthacrylate de 1,4-butanediol (2082-81-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,1
vinyltoluène (25013-15-4)	
Ecologie - sol	Faible potentiel d'adsorption par le sol.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	2,985 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, QSAR)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,26 – 3,36 (Valeur expérimentale, 25 °C)
diméthacrylate d'éthylène, stabilisé (97-90-5)	
Tension superficielle	Aucun renseignement disponible (essai non réalisé)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,367 – 2,12 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, QSAR)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,4 (Valeur expérimentale, OCDE 117 : Coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode CLHP)
Acide 2-propénoate, 2-méthyl-, monoester avec 1,2-propanediol (27813-02-1)	
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,9 (log Koc, Valeur calculée)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,97 (méthode OCDE 102)
diisobutyrate de 2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol (6846-50-0)	
Tension superficielle	27,8 mN/m (22 °C, 100 vol %, Méthode A.5 de l'UE)
Ecologie - sol	Faible potentiel de mobilité dans le sol.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,6 (log Koc, QSAR)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,04 – 4,91 (QSAR, 25 °C)
1,1'-(p-tolylimino) dipropane-2-ol (38668-48-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	2,1
1,4-naphtoquinone (130-15-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,71 – 1,78

12.5. Autres effets néfastes

Ozone Non classé

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets)

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Emballages pleins / à moitié vides: déchets spéciaux - les apporter à un centre de collecte des matières dangereuses conformément aux dispositions administratives. Emballages contaminés par le produit : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

HIT-1, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Ecologie - déchets

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / RID

ADR	IMDG	IATA	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Directives nationales

HIT-1, A	
Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada	Tous les composants de ce produit sont enregistrés, ou exempts d'enregistrement, dans la Liste intérieure des substances (LIS) / Liste extérieure des substances (LES) du Canada
Quarz (14808-60-7)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
Diméthacrylate de 1,4-butanediol (2082-81-7)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
Acide 2-propénoate, 2-méthyl-, monoesther avec 1,2-propanediol (27813-02-1)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	

HIT-1, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

1,1'-(p-tolylimino) dipropane-2-ol (38668-48-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure	Aucun(e)
Date d'émission	08-11-2022
Date de révision	08-11-2022
Remplace la fiche	01-25-2022

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
2.1	Classification (GHS CA)	Modifié	
2.2	Pictogrammes de danger (GHS CA)	Ajouté	
2.2	Mentions de danger (GHS CA)	Modifié	
3.2	Composition/informations sur les composants	Modifié	

Textes complet des phrases H:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H350	Peut provoquer le cancer.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes:

HIT-1, A

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

SDS_CA_Hilti

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.